



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 85315

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la construction de deux nouveaux lycées dans le département de Vaucluse. Le conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur a en effet lancé la construction des lycées de Bollène et Vaison-la-Romaine pour une ouverture prévue à la rentrée 2006 pour le premier, à la rentrée 2008 pour le second. Il souhaiterait, d'une part, connaître les capacités respectives prévues pour ces deux nouveaux établissements et, d'autre part, savoir dans quelle mesure, et selon les projections du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ces capacités correspondent aux effectifs potentiels de ces deux bassins de vie.

Texte de la réponse

Le lycée de Bollène va ouvrir ses portes à la rentrée 2006 pour accueillir des élèves de seconde générale et technologique qui auraient été scolarisés au lycée d'Orange ou dans des lycées de la Drôme. La capacité théorique de cet établissement est de 900 places. Le lycée de Vaison-la-Romaine scolarisera à compter de la rentrée 2008 des élèves actuellement accueillis dans les lycées de Carpentras et pour certains dans la Drôme. Il pourra accueillir jusqu'à 450 élèves. Ce nouveau potentiel de scolarisation des lycées qui s'ajoute aux lycées existants doit être analysé au regard de la décroissance de la démographie collégienne amorcée depuis deux ans (- 1 790 élèves prévus à la rentrée 2006), qui va concerner les lycées dès la rentrée 2006 (- 326 élèves prévus et se poursuivra au-delà). Il apparaît ainsi que l'offre de formation dans les lycées du département sera largement suffisante.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85315

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1159

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9125